

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom et adresse du fabricant :



ARDEX Engineered Cements  
400 Ardex Park Dr.  
Aliquippa, PA 15001 É.-U.

Nom et adresse du fournisseur :

S'adresser au fabricant

N° de téléphone : +1 (724) 203-5000  
Adresse du site Web : <http://www.ardexamericas.com>  
N° de téléphone d'urgence 24 h/24 : CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (appel à frais virés)  
Identificateur produit : **ARDEX MC RAPID Partie A**  
Nom chimique : S.O. Famille chimique : Mélange  
Formule chimique : S.O. Nom commercial/Synonymes : ARDEX MC Rapid Partie A  
Poids moléculaire : S.O. Numéro de code de produit : 70013741  
Matériau utilisé : Système de contrôle de l'humidité à une couche pour le béton avant la pose de sous-couches ARDEX.  
Utilisations non recommandées : Aucune information disponible.

### SECTION 2 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et RPD (norme SIMDUT 2015)

: Sensibilisation, cutanée; catégorie 1  
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 2A  
Corrosion cutanée / irritation cutanée; catégorie 2



Pictogrammes SGH :

Mot d'Avertissement :

Avertissement

Mentions de Danger :

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.

Conseils de Prudence :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Les vêtements contaminés doivent être lavés séparément des autres vêtements et tissus. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Dangers non classifiés ailleurs : Aucun.

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue :

< 30 % par poids de ce produit sont composés d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

### SECTION 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	CAS :	% (par poids)
Phénol, 2,2'-méthylène bis, polymère avec le (chlorométhyl) oxirane	55492-52-9	10.00 – 30.00
2,2-bis (4-hydroxy-phényl) propane, polymères avec le (chlorométhyl) oxirane	25068-38-6	10.00 – 30.00
(Alkyle en C12-14) éther glycidyle	68609-97-2	5.00 – 10.00
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	0.10 – 1.00

## SECTION 4 – PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler le centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. En cas de symptômes respiratoires : appeler un médecin.
- Contact avec la peau (ou les cheveux)** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher pendant au moins 20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.
- Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**
- Inhalation* : L'inhalation des vapeurs peut causer une légère irritation du système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'essoufflement.
  - Peau* : Cause de l'irritation. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une réaction allergique de la peau.
  - Yeux* : Cause de l'irritation. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons ou de la douleur.
  - Ingestion* : Peut causer des douleurs d'estomac avec des nausées et des vomissements.
- Effets d'une exposition à long terme (chronique)** : Une inhalation prolongée peut avoir un effet néfaste sur les poumons avec des symptômes comme la toux et un essoufflement. Certains individus peuvent faire l'expérience d'une réaction de sensibilisation de la peau après une exposition initiale. Des expositions subséquentes peuvent causer une réaction d'hypersensibilité de la peau (éruption, gonflement).
- Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial**
- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
  - Toute exposition à la peau, provoquant une éruption cutanée, gonflement, démangeaison, ou la douleur.
  - Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.
  - Ingestion.

## SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

- Moyens d'extinction adéquats** : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.
- Produits dangereux de combustion** : Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote, ainsi que d'autres vapeurs et gaz toxiques communs lors de la dégradation thermique de composés organiques.
- Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie**

- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Ne pas laisser la substance pénétrer dans les égouts ou contaminer le système hydrostatique.

**Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité**

- : Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)**

- : Ininflammable.

**Taux NFPA**

- : 0 - Minime    1 – Léger    2 – Modéré    3 – Sérieux    4 – Sévère  
*Santé : 2   Inflammabilité : 1   Instabilité : 0   Risques spéciaux : Aucun*

**SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles**

- : Porter un équipement de protection individuelle résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage. Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.

**Équipements de protection**

- : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8 de la présente FDS intitulé CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE.

**En cas d'urgence**

- : Si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquer à l'EPA américaine, avertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002). À l'extérieur des États-Unis, appelez le numéro de téléphone d'urgence dans la section 1.

Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : Aucune signalée.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (voir la section 13). Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau chaude savonneuse. Avertir les autorités compétentes requises.

**Substances interdites**

- : Aucune connue.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Ne pas déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.

**Références à d'autres sections**

- : Voir les informations relatives à l'élimination à la Section 13.

**SECTION 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

**Procédures de manipulation sans risque**

- : Observer de bonnes règles d'hygiène. Ne pas manger, boire, ni fumer sur le lieu de travail. Se laver avec soin après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards de ce produit. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Conserver le contenant hermétiquement fermé Utiliser uniquement avec une aération suffisante.

- Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de ranger ce produit à la lumière directe du soleil. Conserver

dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou conditionnement commercial préalable.

**Substances incompatibles** : Substances oxydantes puissantes.

**Matériaux de conditionnement spéciaux**

: Toujours conserver le produit dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**Limites d'exposition admissibles** : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Composition	N° CAS :	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
Phénol, 2,2'-méthylène bis, polymère avec le (chlorométhyl) oxirane	55492-52-9	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
2,2-bis (4-hydroxy-phényl) propane, polymères avec le (chlorométhyl) oxirane	25068-38-6	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
(Alkyle en C12-14) éther glycidyle	68609-97-2	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
		10 ppm (AIHA USA WEEL)			

**Mesures d'ingénierie** : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur ou brouillard résultant de la manipulation de ce produit.

**Équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

: Porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation de ce produit. Il est conseillé de porter un masque facial en cas de possibilités d'éclaboussement.

**Protection cutanée**

: Porter des gants imperméables à cette substance. Des matériaux comme le caoutchouc au nitrile ou le Viton (caoutchouc de fluorocarbène) sont recommandés.

**Protection du corps**

: Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons résistantes, tabliers et bottes pour éviter tout contact.

**Protection respiratoire**

: Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeurs ou de poussière, ou des expositions excédant tout PEL, porter un appareil respiratoire approprié contre les vapeurs organiques.

**Équipements de sécurité du site**

: Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

**Considérations générales sur l'hygiène**

: Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou la poussière. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. Une fois le travail terminé, se laver les mains avec soin. Retirer les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	: Liquide	<b>Apparence</b>	: noir métallisé
<b>Odeur</b>	: caractéristique	<b>Seuil olfactif</b>	: N. D.
<b>pH</b>	: N. D.	<b>Masse volumique</b>	: 1,7 – 1,8
<b>Point d'ébullition</b>	: > 200 °C (> 392 °F)	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: N. D.
<b>Point de fusion/congélation</b>	: N. D.	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: non miscible
<b>Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F)</b>	: N. D.	<b>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1)</b>	: N. D.

<b>Densité gazeuse (air = 1)</b>	: N. D.	<b>Volatils (% par poids)</b>	: N. D.
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: 19,9 g/L, A + B, ASTM D2369		
<b>Taille des particules</b>	: N. D.	<b>Classification d'inflammabilité</b>	: Ininflammable
<b>Point d'éclair</b>	: >100 °C (>212 °F)	<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)</b>	: Non disponible
<b>Méthode du point d'éclair</b>	: Creuset fermé Setaflash	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)</b>	: Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: N. D.	<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible
<b>Viscosité</b>	: N. D.	<b>Propriétés d'oxydation</b>	: Non disponible
<b>Classification d'inflammabilité</b>	: Ininflammable		
<b>Données sur les risques d'explosion : Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques</b>			
	: N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.		

## SECTION 10 – RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

<b>Réactivité</b>	: Le produit réagit avec les amines pour former des polymères. De la chaleur se développe suite à cette réaction.
<b>Stabilité</b>	: Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.
<b>Réactions dangereuses</b>	: Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
<b>Conditions à éviter</b>	: La chaleur extrême.
<b>Substances à éviter et incompatibilité</b>	: Substances oxydantes puissantes.
<b>Produits dangereux de décomposition</b>	: Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

## SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition</b>	: <i>Inhalation</i> : OUI <i>Absorption par voie cutanée</i> : NON <i>La peau et les yeux</i> : Oui <i>Ingestion</i> : OUI
<b>Symptômes d'exposition</b>	: Voir la section 4.
<b>Toxicité aiguë estimations calculées pour le produit</b>	
<i>Inhalation</i>	: N. D.
<i>Oral</i>	: 10 000 mg/kg
<i>Voie cutanée</i>	: 8 000 mg/kg
<b>Données toxicologiques</b>	: Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Composition	CAS No.	LC50 (4 h)		LD50, mg/kg	
		Inhalation, rat, mg/L		Oral, rat	Dermal, lapin
Phénol, 2,2'-méthylène bis, polymère avec le (chlorométhyl) oxirane	55492-52-9	N. D.		N. D.	N. D.
2,2-bis (4-hydroxy-phényl) propane, polymères avec le (chlorométhyl) oxirane	25068-38-6	N. D.		11400	> 23,500
(Alkyle en C12-14) éther glycidyle	68609-97-2	N. D.		17100	N. D.
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	3,1		3 598	2 000

<b>Corrosion ou irritation cutanée</b>	: Peut provoquer une irritation de la peau.
<b>Graves lésions/irritation oculaires</b>	: Peut provoquer une irritation grave des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Contient des composants multiples connus pour provoquer des réactions de sensibilisation cutanée. Ne contient pas de sensibilisants respiratoires connus.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	: Aucune connue.

- Statut carcinogène** : Aucun composant n'est classé comme carcinogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
- Toxicité reproductive** : Contient du N-méthylpyrrolidone, une toxine développementale connue.
- Toxicité organe cible spécifique, exposition simple**  
: Aucune connue.
- Toxicité organe cible spécifique, exposition répétée**  
: Aucune connue.
- Danger par aspiration** : Aucune connue.
- Renseignements complémentaires** : N. D.

## SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 1-Méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)

Test et espèces	Résultats et conditions
96 Hr LC50 <i>Lepomis macrochirus</i>	832 mg/L [statique]
96 Hr LC50 <i>Leuciscus idus</i>	4 000 mg/L [statique]
96 Hr LC50 <i>Pimephales promelas</i>	1 072 mg/L [statique]
96 Hr LC50 <i>Poecilia reticulata</i>	1 400 mg/L [statique]
72 Hr EC50 <i>Desmodemus subspicatus</i>	>500 mg/L
48 Hr EC50 <i>Daphnia magna</i>	4 897 mg/L
<b>Persistence et dégradabilité</b>	: Ce produit ne devrait pas se dégrader rapidement.
<b>Effets sur l'environnement</b>	: Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau, ni dans les endroits où il pourrait toucher le sol ou l'eau de surface.
<b>Écotoxicité</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Biodégradabilité</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Évaluation TBP et tPtB</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	: Aucune donnée disponible.

## SECTION 13 – ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

- Manipulation en vue de l'élimination** : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.
- Moyens d'élimination** : Il convient de tester ses résidus au moyen des méthodes décrites sous 40 CFR Partie 261 pour déterminer s'ils satisfont les définitions en vigueur des résidus dangereux. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.
- Conditionnement** : Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.
- RCRA** : Si ce produit, tel qu'il est fourni, devient un déchet aux États-Unis, il peut satisfaire les critères de déchets dangereux tels que ceux-ci sont définis par la loi américaine RCRA, titre 40 CFR 261. La personne ayant produit des déchets est responsable d'identifier les moyens d'élimination adéquats et les méthodes pour y parvenir. Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

## SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette

<b>Transport des marchandises dangereuses</b>	<b>ONU 3082</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s. (contient : Bisphénol A-épichlorhydrine polymère; Bisphénol F-épichlorhydrine polymère)	<b>9</b>	<b>III</b>	
<b>Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses</b>	<b>Aucune</b>				
<b>49 CFR/DOT</b>	<b>ONU 3082</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s. (contient : Bisphénol A-épichlorhydrine polymère; Bisphénol F-épichlorhydrine polymère)	<b>9</b>	<b>III</b>	
<b>Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT</b>	<b>Aucune</b>				

Polluant marin : Oui

## SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (RPD). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du RPD.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES).

### Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des FDSs, 40 CFR 370 Classes de risque :

Risque immédiat (aigu) pour la santé;

Risque chronique pour la santé.

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 227 kilogrammes ou la quantité de planification de seuil (TPQ), si elle est inférieure, pour les substances extrêmement dangereuses et 4545 kilogrammes pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de notification de la loi américaine SARA, car il ne contient aucun constituant chimique toxique au-dessus des concentrations de *minimes*.

### Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : Avertissement! Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
Phénol, 2,2'-méthylène bis, polymère avec le (chlorométhyl) oxirane	55492-52-9	Non						
2,2-bis (4-hydroxy-phényl) propane, polymères avec le (chlorométhyl) oxirane	25068-38-6	Non						
(Alkyle en C12-14) éther glycidyle	68609-97-2	Non						
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non

## SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux HMIS : \* - Risque chronique 0 – Minime 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave  
Santé : \*2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0 EPP : Gants et lunettes de sécurité

**Légende** :

- ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
- CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
- CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
- COV : les composés organiques volatils
- DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
- EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
- FDS : la fiche de données de sécurité
- HCS : Hazard Communication System (É.-U.)
- HMIS : Système d'information pour les matières dangereuses
- HPR : Règlement sur les produits dangereux ou Hazardous Products Regulations
- Inh : Inhalation
- LCPE : loi canadienne sur la protection de l'environnement
- LES : Liste extérieure des substances (du Canada)
- LIS : Liste intérieure des substances (du Canada)
- N. D. : Non disponible
- N. D. : Sans objet
- NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
- N<sup>o</sup> CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
- NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
- OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
- PEL : Limite d'exposition permmissible
- RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
- RPD : Règlement sur les produits dangereux
- SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
- SCAQMD : South Coast Air Quality Management District, ou Côte sud District de gestion des qualité De L'Air (en Californie)
- SGH : Système globale harmonisé ou Globally Harmonized System
- SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
- S. O. : Sans objet
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TBP : Toxines persistantes et bioaccumulables
- TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
- TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
- TWA : Moyenne pondérée dans le temps
- VLE : Valeurs limites d'exposition

#### **Clause de non-responsabilité**

Les renseignements présentés dans ce document tiennent lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Ils ont été préparés en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Ces renseignements ne sont pas exhaustifs. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. Ardex Engineered Cements ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommages consécutifs pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

**Préparée par :**  
ARDEX Engineered Cements  
400 Ardex Park Drive  
Aliquippa, PA, É.-U.  
15001

+1 (724) 203-5000  
Consulter notre site Internet : <http://www.ardexamericas.com>

**Date de révision** : 25-septembre-2017

**Fin du document**